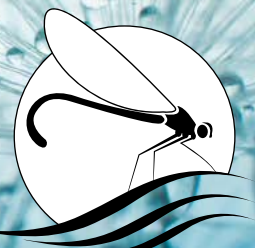


LA LETTRE DE L'EAU

La Lettre des Missions de protection des eaux souterraines et superficielles - Secteur Ried Alsace centrale



MISSION EAU
zones pilotes

SOMMAIRE

- p.1** Semaine pour les alternatives aux pesticides et format de distribution
- p.2** Qualité de l'eau : que sont les PFAS ?
- p.3** Développement de filières agricoles durables sur le territoire
- p.4** Recette de saison par Jean-François de la Maison de la Nature

CONTACTS :

Juliette KOHLER
Mission Eau - Ried Alsace centrale
juliette.kohler@sdea.fr



Tél. : 06 11 54 82 51
@MissionsEauAlsace



EDIT'EAU



La question des pesticides et des autres micropolluants comme les per- et polyfluoroalkylés (PFAS) est au centre des préoccupations du SDEA.

Nous la travaillons avec détermination parce que, de sa résolution, dépend l'adduction de

l'eau potable, cœur de notre métier.

La priorité est de protéger la ressource que constitue notre nappe phréatique.

Il s'agit d'aider tous les acteurs agricoles ou industriels à faire leur métier avec des méthodes non polluantes.

Les solutions existent, leur mise en œuvre nécessite l'implication de tous les niveaux territoriaux.

Ce numéro apporte des informations sur cette mobilisation.

Bonne lecture

Patrick BARBIER

Président de la Mission Eau,
Vice-Président du SDEA

ACTUALITÉS

ANIMATIONS

Du 20 AU 30 MARS

Semaine pour les alternatives aux pesticides 2026

Programmation en Alsace centrale

Comme chaque année depuis 2008, le SDEA et ses partenaires locaux organisent des **ateliers, conférences, visites, ciné-débats** pour apprendre, découvrir ou développer des compétences sur la **préservation de la ressource en eau**, le **jardinage naturel** et la prise en compte du **changement climatique**. Pour cette nouvelle édition, retrouvez **de nombreux événements, gratuits et ouverts à tous**, petits ou grands sur votre territoire !

Plus d'informations sur le site internet : SDEA Alsace-Moselle



L'eau, de nos jardins et paysages jusqu'à notre robinet

Vendredi 20 mars à 18h - Mairie de Ebersheim

Entrée libre



Une vraie vie de château d'eau

Mercredi 25 mars à 14h - Château d'eau de Hilsenheim

Inscriptions auprès de la Maison de la Nature de Muttersholtz



Sortie Vignes et biodiversité

Dimanche 22 mars à 10h - Domaine Bachert à Barr

Entrée libre



Cluedo : mais où est passé le courlis ?

Samedi 28 mars à 14h - Herbsheim

Inscriptions auprès de la Maison de la Nature de Muttersholtz



Rivière propre ou rivière vivante ?

Vendredi 10 avril à 20h - Espace des synergies à Muttersholtz

Entrée libre

DÉMATÉRIALISATION DE LA LETTRE DE L'EAU

Distribuée dans les boîtes aux lettres des particuliers **des zones à enjeu Eau** du SDEA depuis 2007, le format de la Lettre de l'Eau évolue en 2026.

Vous pouvez désormais consulter cette dernière :

- En vous **inscrivant via le QR code** ci-contre pour recevoir, à chaque édition, une version numérique de la Lettre de l'eau secteur Ried ;
- En vous **rendant dans la mairie de votre commune**, où des exemplaires papier sont mis à disposition.



L'équipe des Missions Eau du SDEA espère que ce nouveau format vous conviendra. N'hésitez pas à contacter **l'animateur de votre secteur** pour lui faire part de vos questions ou remarques !



QUALITÉ DE L'EAU

QUE SONT LES COMPOSÉS PERFLUORÉS, PLUS CONNUS SOUS LE NOM DE PFAS ?

Les PFAS ou "polluants éternels" sont des composés perfluoroalkylés ou polyfluoroalkylés qui désignent près de 4 000 composés chimiques synthétiques.

■ ORIGINE ET PRÉSENCE DANS LES MILIEUX

Les PFAS sont des substances qui ont une **origine uniquement anthropique**, c'est à dire produit par l'activité humaine.

Issus de l'industrie chimique, ces composés sont utilisés dans un grand nombre d'applications industrielles et dans des produits du quotidien présentant des propriétés **anti-adhésives, résistantes aux fortes chaleurs et imperméabilisantes**. On peut notamment citer :

- les ustensiles antiadhésifs et emballages alimentaires ;
- les produits ménagers, agents imperméabilisants ou antitaches ;
- les textiles et cosmétiques ;
- le fart utilisé sous les skis ;
- les produits phytosanitaires.

Les **sources de PFAS dans les milieux sont multiples** : sites industriels en activité, rejets dans les eaux usées domestiques (en raison, par exemple, des textiles ou ustensiles de cuisine contenant des PFAS), aéroports, sites de formation des pompiers ou militaires ou encore les stations de ski. LE TFA quant à lui est notamment issu de la **dégradation de certains pesticides fluorés** utilisés en agriculture. Du fait de l'utilisation variée de ces composés chimiques et de leur persistance, **tous les milieux peuvent être concernés** : l'eau, l'air, les sols, et la chaîne alimentaire. Il est possible de retrouver des traces dans l'environnement, y compris pour des substances qui ont été interdites depuis plusieurs années. Ils se dégradent très lentement : sur des siècles voire des millénaires pour certains.

■ RÉGLEMENTATION

Les **exigences de qualité** actuellement en vigueur en France sont fixées par l'**arrêté du 11 janvier 2007** modifié et relatif aux **limites et références de qualité** des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine, en application du Code de la Santé publique. Ainsi, un paramètre de contrôle peut être réglementé par une **référence de qualité**, s'il s'agit d'une substance sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau. Dans ce cas, une surveillance et des actions correctives

sont recommandées. Par ailleurs, les **limites de qualité** portent, quant à elles, sur des paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé. Seules les limites de qualité sont utilisées pour définir la conformité d'une eau destinée à la consommation humaine.

Les PFAS sont réglementés par une limite de qualité. Pour ces substances, la réglementation impose **une limite de qualité à 0,1 µg/L pour la somme de 20 PFAS**. Par ailleurs, la présence de TFA (PFAS à chaîne ultra-courte) n'est pour le moment, pas réglementée. Le TFA n'est pas comptabilisé dans les 20 PFAS recherchés mais il fait actuellement l'objet de **campagnes exploratoires** au niveau national et régional pour permettre aux autorités sanitaires de se positionner.

■ CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET

En France, l'eau du robinet est **l'un des aliments les plus contrôlés**. L'eau destinée à la consommation humaine **fait l'objet d'un double contrôle** :

- un **contrôle sanitaire** régulier est effectué par un organisme de contrôle externe mandaté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- une **auto-surveillance** est réalisée par l'exploitant de la ressource en eau.

Actuellement, près de **400 paramètres** sont analysés par l'ARS : des **critères physico-chimiques** (T°C, pH, turbidité...), des paramètres de **minéralisation** (calcium, sodium, nitrates, phosphates...), les concentrations en **matières organiques**, les **micro-organismes, métaux, pesticides** et autres polluants. Depuis le 1er janvier 2026, **l'analyse de PFAS intégrée au contrôle sanitaire démontre qu'il n'y a pas de problématique sur le territoire SDEA**.

■ ACTIONS PRÉVENTIVES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU

Le SDEA, en partenariat avec les **acteurs agricoles et industriels** du territoire, met en place des actions de prévention des pollutions.

De plus, des **plans de gestion de sécurité sanitaire de l'eau** (PGSSE) sont en train d'être déployés sur l'ensemble du territoire de compétence du SDEA. Leurs objectifs sont multiples : **identifier les dangers** pesant sur les ressources ainsi que **sécuriser et fiabiliser** le système de production et de distribution d'eau.



Zoom

Les filières "bio" du territoire

Les cultures conduites en agriculture biologique préservent la ressource en eau du fait de l'**absence d'utilisation de produits phytosanitaires**.

Plusieurs filières sont présentes sur le territoire, notamment :



Une filière d'**orge brassicole bio alsacienne** transformée puis commercialisée par Malta pour les artisans brasseurs alsaciens. Depuis 2025, la seconde ligne de transformation permet de valoriser 200 ha d'orge.



Une filière de **soja bio cultivé en Alsace** notamment et transformé par Taifun à Freiburg en Allemagne. Le développement des capacités de production de l'entreprise permettra l'augmentation des surfaces cultivées en Alsace en 2026 et 2027.



Une filière de **pommes de terre Bio** vendues sous la marque Popelipop. Un projet d'investissement dans un hall de stockage contribuera à augmenter les surfaces cultivées en Alsace.

Pour encourager le développement de ces cultures sur les zones de captages et plus largement à l'échelle de la nappe phréatique, nous avons **un rôle à jouer en tant que consommateur** en agissant sur la demande.

FILIÈRES AGRICOLES

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES BAS NIVEAU D'IMPACT

■ CHANVRE

Une filière pour les matériaux biosourcés

Le SDEA Alsace-Moselle et l'Eurométropole de Strasbourg portent depuis 2022, un projet pour développer une filière chanvre dédiée à la fabrication de matériaux biosourcés avec plus d'une **soixantaine d'acteurs locaux et nationaux**. Un plan d'action et une charte d'engagement ont été mis en place en juin 2025.



Signature d'une charte d'engagement
30 juin 2025 - Schiltigheim

Cette démarche a pour objectifs de déployer des actions **concrètes pour développer la culture du chanvre** d'une part, mais aussi amplifier la **commande privée et publique** concernant l'utilisation de chanvre dans le secteur du **bâtiment** (matériaux biosourcés) et pour les **autres débouchés de la culture** (graines, fibres, pailles, poussières de chanvre). Un travail est également dédié à la **formation des artisans et architectes** pour la mise en oeuvre de ce matériau dans les rénovations ou constructions. La **consolidation** de la filière est en cours avec le travail sur la **structuration de la transformation** du chanvre, et également l'expérimentation de l'**itinéraire technique** de la culture chez plusieurs exploitants agricoles bas-rhinois. L'objectif final est de déployer **1000 à 3000 ha** dans les prochaines années dans notre département.

■ VIANDE DE TERRITOIRE

Un marché public pour valoriser la viande à l'herbe

Les exploitations en polyculture-élevage entretiennent et valorisent les surfaces en herbe nécessaires à l'alimentation des bovins. Ces prairies **jouent un rôle de filtre naturel et préservent** ainsi les ressources en eau. Depuis 2019, le SDEA, l'APAL' et la Chambre d'Agriculture Alsace ont élaboré un **cahier des charges pour créer de la valeur sur les exploitations tout en valorisant** davantage de surfaces en herbe dans les rations.

Le pâturage n'est pas ciblé par cette démarche, permettant ainsi **de pouvoir intégrer l'ensemble des éleveurs**.

Le cahier des charges est basé sur :

- le **maintien des prairies actuelles**,
- le **développement de zones prairiales ou fourragères Bas Niveau d'Impact** (BNI) (luzerne, trèfle, autres) dans les zones à enjeu Eau ou Erosion du SDEA,
- l'augmentation de la **part d'herbe et fourrage BNI dans la ration** des bovins.

Les débouchés prévus pour cette démarche :

- **Les cantines scolaires** du territoire du Bas-Rhin,
- **Les bouchers et grandes surfaces** de nos territoires, via un transformateur qui assurera l'équilibre carcasse.

■ PLANTES À INFUSION BIO

Un projet avec les Jardins de Gaïa et Bio en Grand Est

Soucieux de son impact environnemental, de la protection de la ressource en eau et de la biodiversité, les Jardins de Gaïa mène actuellement avec le SDEA et Bio en Grand Est, un projet pour **relocaliser une filière** de production de plantes à infusion en Alsace. Un travail d'**identification des plantes qui pourraient être cultivées localement**, de leurs itinéraires techniques et des **partenaires** du territoire sur lesquels s'appuyer pour les opérations post-récolte (séchage et émondage) a été effectué. La **régie agricole communale d'Ungersheim** s'est rapidement montrée intéressée par le projet et à **débuter des essais de menthe (photo ci-dessous) et mélisse** sur ses terrains en 2024.



Les tests qualité effectués sur les productions sont encourageants mais il reste à **améliorer les rendements et coûts de production**, objet du travail qui sera mené en 2026 avec des agriculteurs d'Alsace centrale.

Pour l'instant le projet reste à taille expérimentale l'objectif étant de prouver que cela fonctionne pour convaincre les agriculteurs des zones de captages.

RECETTE DE SAISON

PAR JEAN-FRANÇOIS DUSART, CUISINIER
ET FORMATEUR À LA MAISON DE LA
NATURE DE MUTTERSCHOLTZ



La cardamine des prés est arrivée !

Elle apprécie les zones plutôt **humides** et **ombragées**. Les cardamines font partie de la famille des **Brassicacées** (famille des choux), possédant des fruits (siliques) très allongés. La cardamine des prés est une **plante vivace de 20-50 cm**. Elle est caractérisée par de **grandes fleurs roses lilacées**, des feuilles de la tige creuse constituées de 6-12 paires de feuilles découpées.

Joli **papillon printanier**, l'aurore (*Anthocharis cardamines* L.) et plus particulièrement la **féfemelle** **a étroitement besoin de cette plante** car elle va y **pondre ses œufs**. La chenille qui en sortira se nourrira des fleurs et fruits de la cardamine ainsi que de ses feuilles dans un second temps. L'Aurore n'a qu'une génération annuelle, elle apparaît le plus souvent dès mars, on l'observe alors en mai-juin, voire en juillet.



Une belle comestible à protéger

Elle était autrefois consommée avec la doucette des vignes (la mâche). Il est bien de grignoter quelques feuilles et fleurs pour la joie d'un **moment gourmand au printemps**. La transformer en moutarde impacterait les colonies de ces belles fleurs, nous en consommerions un gros volume. Alors utilisons-la **en ajout à la vinaigrette**, en **mini pesto** à consommer le jour même et quelques fleurs **dans les salades**.

Pesto à la cardamine des prés

Pour une petite portion (petit pot) :
Temps de préparation : 15 min

Ingédients :

un bouquet de cardamine des prés
2 cuillères à soupe de jus de citron
2 cuillères à soupe de noisettes ou de graines de tournesol grillées
2 cuillères à soupe d'huile de tournesol
Sel et poivre.

Procédé :

1. Séparer les fleurs et les feuilles, garder le tendre de la tige (garder une pincée de belles fleurs de sommités et quelques feuilles pour la décoration).
2. Hacher finement les feuilles et fleurs ou passer au mixeur avec le citron et l'huile.
3. Ajouter une pincée de sel, 2 tours de poivre, les graines concassées hachées.
4. Présenter ce pesto sur une tartine et décorer avec feuilles et fleurs ou l'utiliser pour relever un plat, sa saveur piquante vous rappellera les tonalités du chou.



À la découverte du Ried !

La Maison de la nature du Ried et de l'Alsace centrale organise tout au long de l'année, pour petits et grands, des **sorties pour découvrir la nature** qui nous entoure. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à consulter le programme des animations en vous rendant sur le site internet :

<https://maisondelanature.muttersholtz.fr/>



LA LETTRE DE
L'EAU

n°45 Mars 2026
Secteur Ried Alsace centrale

CONTACTS :

Juliette KOHLER

Mission Eau SDEA
Secteur Ried Alsace centrale
4 rue d'Espagne
Parc d'activité des nations
67230 BENFELD
juliette.kohler@sdea.fr
Tél. 06 11 54 82 51

Rejoignez-nous sur Facebook
@Missions Eau Alsace



PUBLICATION :

Directeur de la publication : Franck Hufschmitt
Création : SKERZO Marketing & Communication
Conception - rédaction : Mission eau, Jean-François Dusart
Photos - illustrations : Missions Eau, Plantes sauvages comestibles, lepinet.fr, Sauvages et gourmandes, Wotoday
Impression : La Poste / Tirage : 930 exemplaires
N° ISSN : 2967-5278 / Dépôt légal : janvier 2020

FINANCEURS :

SDEA Alsace-Moselle : Périmètres du Ried de Marckolsheim, de Baldenheim-Mussig et du Rhin
Agence de l'eau Rhin-Meuse

